

26/01/2019

Dijon : un “chez-soi” pour les sans- abri les plus vulnérables

Le dispositif “Un chez-soi d’abord” vise à accompagner des personnes sans domicile fixe, atteintes de troubles psychiques sévères. Arrivé sur Dijon fin 2018, il propose l’accès direct à un logement, permettant la mise en place d’un accompagnement de soins.



■ Le dispositif permet aux SDF souffrant de troubles psychiques d’accéder directement à un logement ordinaire. Photo d’illustration N. D.



■ L'équipe pluridisciplinaire d'« Un chez soi d'abord-Dijon Métropole ». Photo Nicolas DURDILLY

Le dispositif « Un chez-soi d'abord » s'est installé sur Dijon au début du mois de décembre. Financé par l'État et l'Assurance maladie, il entend répondre à la problématique des personnes sans abri présentant des troubles psychiques sévères sur le territoire de la métropole.

S'inspirant du modèle « Housing First » qui a fait ses preuves aux États-Unis, il propose - contrairement à l'approche habituelle - un accès direct à un logement stable et choisi, qui sert ensuite de « point d'appui » pour la mise en place d'un accompagnement vers les soins et la réinsertion. Une expérimentation, réalisée sur sept ans dans quatre grandes métropoles françaises ¹, a permis de constater que 85 % des personnes ayant accès au dispositif étaient toujours dans leur logement deux ans après sa mise à disposition. Des résultats concluants qui ont permis de pérenniser et d'étendre l'activité.

Accompagner cent personnes d'ici fin 2020

À ce titre, Dijon Métropole fait partie des quatre villes françaises - avec Bordeaux, Lyon et Grenoble - où « Un chez-soi d'abord » démarre son activité en 2019. Sa gestion est confiée à un groupement de structures locales spécialisées dans les mondes de la santé et du social (le centre hospitalier La Chartreuse, la Société dijonnaise de l'assistance par le travail (SDAT), l'association du Renouveau ou encore l'Adefo, l'association dijonnaise d'entraide des familles ouvrières). Au total, le budget de fonctionnement annuel est estimé à 1,4 M€. De son côté, une équipe pluridisciplinaire, composée à ce jour d'onze personnes, est chargée de la mise en application du programme au quotidien. « Il y a des infirmiers, une psychiatre, des travailleurs sociaux, des médiateurs de santé pairs ², ainsi que du personnel en charge de la captation et la gestion locative » explique Céline Barrier, la directrice. « Nous accompagnerons nos locataires, en lien avec les partenaires déjà existants. Notre objectif est de nous occuper de cinquante personnes d'ici la fin d'année, et cent à la fin de la deuxième. »

Une fois le dossier du candidat accepté en commission, ce dernier fait l'objet d'un suivi régulier et individualisé : des accompagnateurs se rendent au moins une fois par semaine à son domicile pour répondre à ses besoins. « Non seulement le rétablissement de santé mentale est meilleur avec ce programme, assure Pascale Estecahandy, coordinatrice nationale du dispositif, mais il est aussi plus rentable pour l'État, car il diminue de moitié les durées d'hospitalisations ».

¹ Lille, Toulouse, Paris et Marseille.

² La pair aideance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique.